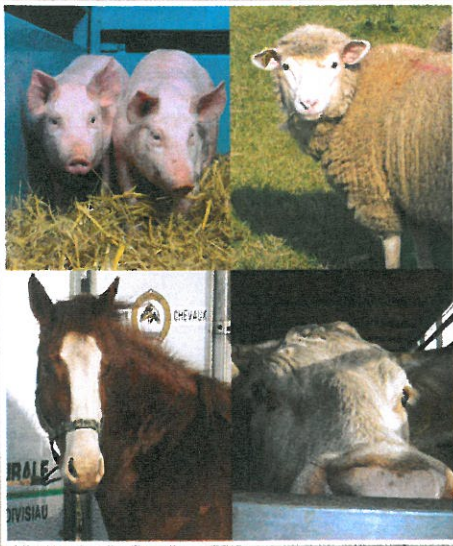


Transport d'animaux vivants CAPTAV



**FORMATION OBLIGATOIRE
pour les
professionnels**

Formation sur 2 jours



Le Pôle des Métiers de Landivisiau est agréé à délivrer l'attestation de validation à la formation qui vous permettra d'obtenir le CAPTAV (Certificat d'Aptitude Professionnelle au Transport d'Animaux Vivants).

Cette formation est dispensée aux convoyeurs pour les espèces :

- Equines
- Bovines
- Porcines
- Ovines

Obligation légale

Le règlement (CE) N°1-2005 du Conseil Européen du 22 décembre 2004, relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes établit l'obligation, pour tout transporteur professionnel d'animaux, d'être en possession d'une habilitation au Transport des Animaux Vivants.

PUBLIC CONCERNÉ

Formation OBLIGATOIRE depuis le 1er février 2010 pour les professionnels :

- Agriculteurs et salariés agricoles transportant des animaux
- Entreprises de négoce d'animaux vivants
- Groupements de producteurs et coopératives
- Eleveurs et responsables de pensions de chevaux
- Tout transporteur d'animaux vivants.

Pour toutes informations et télécharger le bulletin d'inscription :
www.poledesmetiers.com



Le Pôle des Métiers est une infrastructure de formation labellisée Pôle d'Excellence Rurale au service du territoire.

Quatre missions lui ont été confiées :

- Formation professionnelle et Apprentissage
- Ingénierie et Conseil aux entreprises
- Informations (tous publics, salariés, entreprises ...)
- Accueil (location de salles de formation, d'hébergement pour jeunes travailleurs, stagiaires, salariés en CDD...)

Pôle des Métiers
Moulin de la gare – Loc Eguiner
BP 20255
29402 LANDIVISIAU cedex
Tél : 02 98 24 77 54
Fax : 02 98 24 93 64
poledesmetiers@mfr.asso.fr
www.poledesmetiers.com